



Pégase 3

Bulletin d'annulation et remplacement Gestion du PAS



Création le 25/11/2019

<http://www.micromegas.fr>



Sommaire

1 LE CONTEXTE FONCTIONNEL	4
1.1 Contexte	4
2 MISE EN PLACE DANS PEGASE	4
2.1 Annulation des anciens bulletins	5
2.2 Bulletin de remplacement.....	6
2.3 Création du nouveau bulletin de la période courante.....	10
2.4 Impact dsn	11



Suivi de la notice

28 Nov. 2019	Création de la notice	



1 LE CONTEXTE FONCTIONNEL

1.1 CONTEXTE

Dans certains cas de figure, il arrive qu'il soit nécessaire d'annuler un bulletin et de le refaire. Cette fonctionnalité est disponible dans Pégase. Son utilisation doit être revue depuis la mise en place du prélèvement à la source dans Pégase. En effet, pour un salarié présent, l'annulation d'un bulletin ne peut entraîner l'annulation du prélèvement à la source auprès de la DGFIP, ce qui oblige à une gestion par compensation. Dans cette logique, il faudra identifier le bulletin à annuler puis annuler tous les bulletins suivants, dans l'ordre décroissant.

2 MISE EN PLACE DANS PEGASE

Exemple : Le bulletin de Janvier doit être annulé et refait.

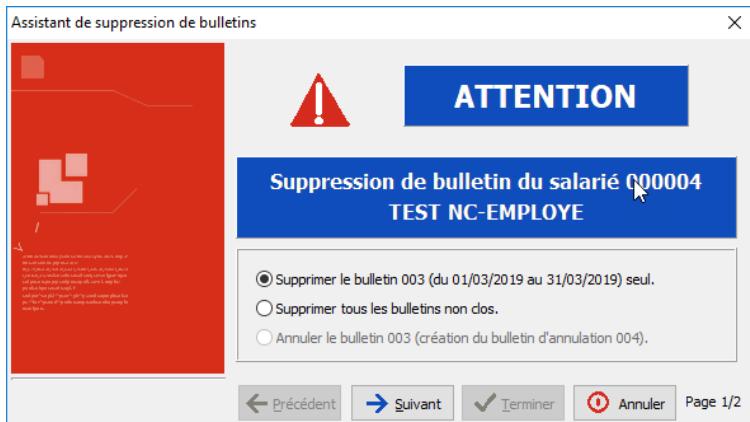
La période courante est Mars.

Bulletin	Période	Date de début	Date de fin	Date de remise	Type bul.	Imprimé ?	Cloturé ?	Payé ?
001	01	01/01/2019	31/01/2019	31/01/2019	Normal	Oui	Oui	Oui
002	02	01/02/2019	28/02/2019	28/02/2019	Normal	Oui	Oui	Oui
003	03	01/03/2019	31/03/2019	31/03/2019	Normal			

Dans un premier temps, il convient de supprimer le bulletin de mars si ce dernier n'est toujours pas payé. Dans le cas contraire, il faudrait effectuer les bulletins d'annulation sur le mois d'avril.

Pour supprimer un bulletin non payé / non clôturé, il faudra procéder comme habituellement à savoir :

Accéder au **Menu Paie / Gestion des bulletins**, et se positionner sur le bulletin de mars et cliquer sur **Effacer**.



Cliquer sur **Suivant** puis **Terminer**.

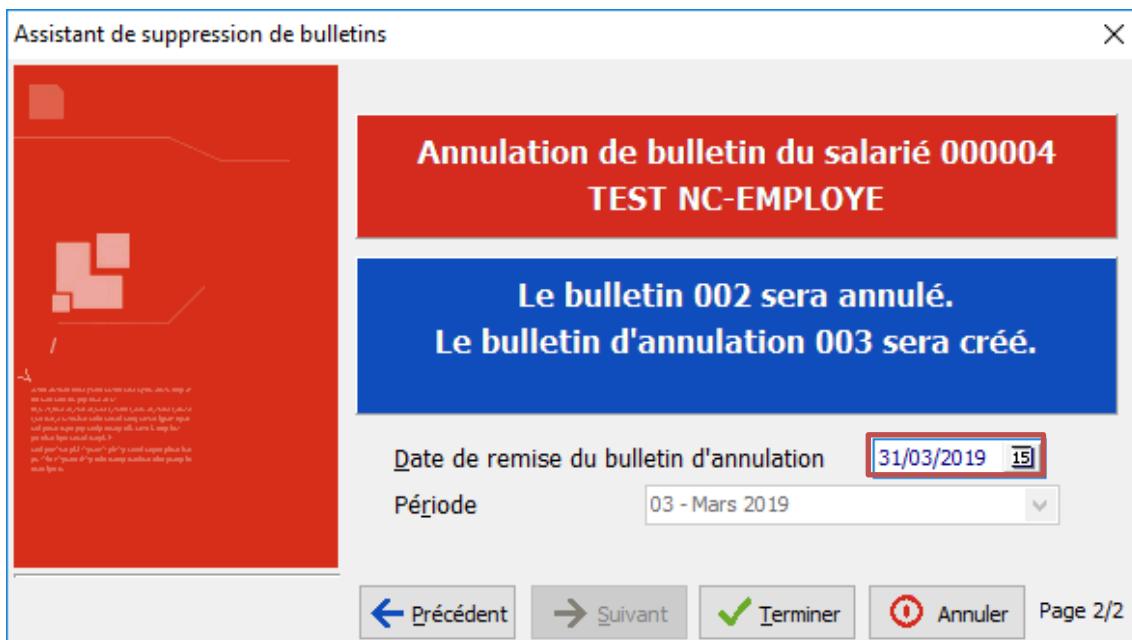
2.1 ANNULATION DES ANCIENS BULLETINS

Il faut annuler tous les bulletins suivants en remontant les périodes par ordre décroissant, c'est-à-dire en commençant par annuler le bulletin de février et ensuite janvier dans cet exemple.

Accéder au **Menu Paie / Gestion des bulletins** et se positionner sur le bulletin de février (clôturé)

Effectuer un clic droit et choisir **Bulletin d'annulation**.

Indiquer la **date de fin de paie** de la période courante.



Faire de même pour le bulletin de Février.

Utiliser le bouton **historique** pour se positionner sur un ancien bulletin.



Bulletins de [000004] NC-EMPLOYE TEST - Bulletin n° 3 (exercice 2019)

R S E

Bulletin n° 3 du 28/02/2019

Le bulletin n° 3 est un bulletin d'annulation.

Il annule le bulletin n°2,
(bulletin du 01/02/2019 au 28/02/2019, remis le 28/02/2019).

Saisie rapide
Bulletin
Plafonds
Commentaire
Options
Analytique

A la fin de cette étape, le salarié a donc 2 bulletins annulés et 2 bulletins d'annulation.

Salariés [000004] - NC-EMPLOYE TEST

R S E **valide à partir du 01/01/2019**

Bulletin	Période	Date de début	Date de fin	Date de remise	Type bul.	Imprimé ?	Cloturé ?	Payé ?	Identité
001	01	01/01/2019	31/01/2019	31/01/2019	Annulé	Oui	Oui	Oui	Emploi
002	02	01/02/2019	28/02/2019	28/02/2019	Annulé	Oui	Oui	Oui	Salaire
003	03	01/02/2019	28/02/2019	31/03/2019	Annula...				Planning
004	03	01/01/2019	31/01/2019	31/03/2019	Annula...				Règlements
									Entrées/Sorties

2.2 BULLETIN DE REMplacement

Il convient ensuite de recréer les bulletins précédemment annulés, mais cette fois, en sens inverse.

2.2.1 Crédation du nouveau bulletin de janvier

Accéder au **Menu Paie / Gestion des bulletins** et cliquer sur **Créer**.

Indiquer les dates de la période de janvier et la date de remise correspondante à la période courante.



Assistant de création bulletin

**Création du bulletin n° 5 (Exercice 2019)
du salarié 000004
TEST NC-EMPLOYE**

Période : 03 - Mars 2019

Date début de période : 01/01/2019 [15]

Date fin de période : 31/01/2019 [15]

Date remise de la paie : 31/03/2019 [15]

Créer le bulletin en repartant du modèle de bulletin NC-EMPLOYE

Ce bulletin est le dernier pour ce salarié

Forcer le basculement des congés payés

Solder les compteurs de Congés Payés

Type de bulletin : Bulletin normal

Ce bulletin fait suite au bulletin d'annulation du STC

Pour créer un bulletin concernant des sommes versées au salarié après son départ de l'entreprise (situation à déclarer en DADS-U) :

-> Indiquez l'année de rattachement de ces sommes : []

Terminer Annuler Page 1

Dans cet exemple, le bulletin de janvier doit être refait et modifié suite à de mauvaises utilisations de rubriques.

- La prime d'ancienneté a été oubliée
- Une prime exceptionnelle de 100 € a été oubliée
- Des primes de service à la personne ont été utilisées à tort avec l'allègement correspondant.
- La rubrique d'allègement général de cotisation ne s'est pas déclenchée

Procéder aux modifications souhaitées et ensuite insérer les rubriques de **Net déjà versé** et **PAS déjà versé**.

Au besoin, créer les rubriques avec les éléments ci-après.

Le Net déjà versé permet de ne pas verser à nouveau ce qui a été payé en janvier et le PAS déjà versé permet d'équilibrer le journal des OD comptable.

930300	ACOMP	Net déjà versé	ACOMPTE
930400	DEDTN	PAS déjà versé	PAS

Dans la rubrique de Net déjà versé, indiquer le montant du net à payer de janvier (soit 1499.37) et dans la suivante, le montant du PAS versé en janvier (soit 39.94).

Bulletin 1 de janvier

900000	Total dû	F		1539.31			
931000	Reprise avantages en nature	R					
935000	Net à payer avant prélève...	F		1539.31			i
935100	Prélèvement à la source	F	1597.46		39.94		i
990000	Total net à payer	F		1499.37			



Bulletin 5 de janvier (nouveau bulletin)

850000 Total imposable	F			1916.95			
850100 Neutralisation non exo Fiscale ...	R						
852550 URSSAF Csg - Crds non déducti...	R		9.700				
852560 URSSAF Csg - Crds non déducti...	R		2.900				
855000 URSSAF Csg - Crds	R	2406.00	2.900	69.77			
857500 CSG/CRDS N déductible (Int. P...	R		9.700				
859500 URSSAF Forfait social 8%	R				8.000		
859800 URSSAF Forfait social 20%	R				20.000		
895500 Réintégration	C						
900000 Total dû	F			1847.18			
930300 Net déjà versé	V			1499.37			
930400 PAS déjà versé	V			39.94			
931000 Reprise avantages en nature	R						
935000 Net à payer avant prélève...	F			307.87			
935100 Prélèvement à la source	F	-1517.59					
990000 Total net à payer	F			307.87			

Ainsi, la somme des rubriques 930300 (Net déjà versé) et 930400 (PAS déjà versé) correspond au total « dû » du bulletin initial.

Par ailleurs, le montant du prélèvement à la source ne se calcule pas sur ce bulletin car Pégase opère une gestion par compensation, puisque le salarié est toujours présent dans l'entreprise.

Cela signifie que comme le bulletin d'annulation ne génère pas de remboursement de PAS auprès de la DGFIP, Pégase stocke les valeurs PAS des bulletins annulés, soit dans cet exemple :

- 3434.54 de base imposable
- 122.61 de montant PAS

Le 28/11/2019 à 10:06:48	ADP MICROMEGAS LYON_ No 8474_v. 6.48 (1) - Réservé au seul usage interne. Revente, cession interdites.	Page 1																																													
Etat au 28/11/2019																																															
RELEVE PAR RUBRIQUE PERIODE 01 A 02																																															
Société : DEMOFORM - DEMONSTRATION FORMATION																																															
<p>La société DEMOFORM L'établissement 00001 Du sal. 00000 au sal. ZZZZZZ</p> <p>Les montants sont exprimés en EUR - Euros</p>																																															
935100 - Prélèvement à la source																																															
ETABLISSEMENT : 00001 - DEMO CAS GENERAL																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Salarié</th> <th>Exercice</th> <th>Bul.</th> <th>Pér.</th> <th>Base</th> <th>Tx Sal.</th> <th>Montant Sal.</th> <th>Tx Pat.</th> <th>Montant Pat.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>000004 - NC-EMPLOYEE TEST</td> <td>2019</td> <td>001</td> <td>01</td> <td>1 597.46</td> <td>0.000</td> <td>39.94</td> <td>0.000</td> <td>0.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2019</td> <td>002</td> <td>02</td> <td>1 837.08</td> <td>0.000</td> <td>82.67</td> <td>0.000</td> <td>0.00</td> </tr> <tr> <td>TOTAL ETABL. 00001</td> <td colspan="2">Apparitions de la rubrique : 2</td> <td></td> <td>3 434.54</td> <td>3.570</td> <td>122.61</td> <td>0.000</td> <td>0.00</td> </tr> <tr> <td>TOTAL SOCIETE :</td> <td colspan="2">Apparitions de la rubrique : 2</td> <td></td> <td>3 434.54</td> <td>3.570</td> <td>122.61</td> <td>0.000</td> <td>0.00</td> </tr> </tbody> </table>			Salarié	Exercice	Bul.	Pér.	Base	Tx Sal.	Montant Sal.	Tx Pat.	Montant Pat.	000004 - NC-EMPLOYEE TEST	2019	001	01	1 597.46	0.000	39.94	0.000	0.00		2019	002	02	1 837.08	0.000	82.67	0.000	0.00	TOTAL ETABL. 00001	Apparitions de la rubrique : 2			3 434.54	3.570	122.61	0.000	0.00	TOTAL SOCIETE :	Apparitions de la rubrique : 2			3 434.54	3.570	122.61	0.000	0.00
Salarié	Exercice	Bul.	Pér.	Base	Tx Sal.	Montant Sal.	Tx Pat.	Montant Pat.																																							
000004 - NC-EMPLOYEE TEST	2019	001	01	1 597.46	0.000	39.94	0.000	0.00																																							
	2019	002	02	1 837.08	0.000	82.67	0.000	0.00																																							
TOTAL ETABL. 00001	Apparitions de la rubrique : 2			3 434.54	3.570	122.61	0.000	0.00																																							
TOTAL SOCIETE :	Apparitions de la rubrique : 2			3 434.54	3.570	122.61	0.000	0.00																																							

Pégase va donc déduire le nouvel imposable de janvier des éléments stockés soit $3434.54 - 1916.95 = 1517.59$

Ainsi, il reste **1517.59** d'indu pour le salarié après le nouveau bulletin de janvier.



2.2.2 Crédation du nouveau bulletin de février

Dans cet exemple, aucune modification ne doit être apportée au bulletin de Février, il faut juste le refaire tel qu'il était.

Accéder au **Menu Paie / Gestion des bulletins** et cliquer sur **Créer**.

Indiquer les dates de la période de février et la date de remise correspondant à la période courante.

Assistant de création bulletin

**Création du bulletin n° 6 (Exercice 2019)
du salarié 000004
TEST NC-EMPLOYE**

Période : 03 - Mars 2019

Date début de période : 01/02/2019 [15]

Date fin de période : 28/02/2019 [15]

Date remise de la paie : 31/03/2019 [15]

Créer le bulletin en repartant du modèle de bulletin NC-EMPLOYE

Ce bulletin est le dernier pour ce salarié

Forcer le basculement des congés payés

Solder les compteurs de Congés Payés

Type de bulletin : Bulletin normal

Ce bulletin fait suite au bulletin d'annulation du STC

Pour créer un bulletin concernant des sommes versées au salarié après son départ de l'entreprise (situation à déclarer en DADS-U) :

-> Indiquez l'année de rattachement de ces sommes :

Terminer Annuler Page 1

Procéder aux vérifications et ensuite insérer les rubriques de **Net déjà versé** et **PAS déjà versé**.

Bulletin 2 de février

900000	Total dû	F		1770.21			
931000	Reprise avantages en nature	R					
935000	Net à payer avant prélèv...	F		1770.21			i
935100	Prélèvement à la source	F	1837.08		82.67		i
990000	Total net à payer	F		1687.54			



Bulletin 6 de février (nouveau bulletin)

850000 Total imposable	F				1837.08			i
850100 Neutralisation non exo Fiscale ...	R			9.700				i
852550 URSSAF Csg - Crds non déducti...	R			2.900				i
852560 URSSAF Csg - Crds non déducti...	R		2305.75	2.900	66.87			i
855000 URSSAF Csg - Crds	R			9.700				i
857500 CSG/CRDS N déductible (Int. P...	R					8.000		i
859500 URSSAF Forfait social 8%	R					20.000		i
859800 URSSAF Forfait social 20%	R							i
895500 Réintégration	C R							i
900000 Total dû	F				1770.21			i
930300 Net déjà versé	V				1687.54			i
930400 PAS déjà versé	V				82.67			i
931000 Reprise avantages en nature	R							i
935000 Net à payer avant prélève...	F		319.49					i
935100 Prélèvement à la source	F							i
990000 Total net à payer	F							i

La base du prélèvement à la source apparaît en positif dans ce nouveau bulletin de février. Précédemment, un « indu » de 1517.59 était constaté, auquel est retranché l'imposable de février 1837.08 soit 319.49.

Dans cet exemple, le salarié a un taux Barème, pour cette raison le taux de ce bulletin est à 0 car inférieur à la tranche minimum.

Si le salarié avait eu un taux personnalisé, Pégase aurait calculé un PAS sur la base des 319.49 et cela aurait déclenché un trop perçu sur le bulletin qui se serait répercuté sur le bulletin suivant.

A l'inverse, si l'imposable du nouveau bulletin de février n'avait pas couvert l'indu de 1517.59, nous aurions conservé encore un indu sur le mois de février qui se serait reporté sur les bulletins suivants jusqu'à épuisement.

Il existe 2 cas de figure où l'indu peut entraîner un remboursement du PAS (un bloc 56) : sortie d'un salarié (dernier bulletin) et bulletin de décembre.

2.3 CREATION DU NOUVEAU BULLETIN DE LA PERIODE COURANTE

Dans cet exemple, nous allons procéder maintenant à la création du bulletin de Mars.

850000 Total imposable	F				1837.08			i
850100 Neutralisation non exo Fiscale ...	R			9.700				i
852550 URSSAF Csg - Crds non déducti...	R			2.900				i
852560 URSSAF Csg - Crds non déducti...	R		2305.75	2.900	66.87			i
855000 URSSAF Csg - Crds	R			9.700				i
857500 CSG/CRDS N déductible (Int. P...	R					8.000		i
859500 URSSAF Forfait social 8%	R					20.000		i
859800 URSSAF Forfait social 20%	R							i
895500 Réintégration	C R							i
900000 Total dû	F				1770.21			i
931000 Reprise avantages en nature	R				1770.21			i
935000 Net à payer avant prélève...	F		1837.08		82.67			i
935100 Prélèvement à la source	F				1687.54			i
990000 Total net à payer	F							i

Nous ne constatons aucun impact sur le bulletin de mars car à fin février, le bulletin ne contenait ni « indu » ni « trop perçu ».



Liste des bulletins pour le salarié

Salariés [000004] - NC-EMPLOYE TEST

R S E

valide à partir du 01/01/2019

Bulletin	Période	Date de début	Date de fin	Date de remise	Type bul.	Imprimé ?	Cloturé ?	Payé ?	Identité
001	01	01/01/2019	31/01/2019	31/01/2019	Annulé	Oui	Oui	Oui	
002	02	01/02/2019	28/02/2019	28/02/2019	Annulé	Oui	Oui	Oui	
003	03	01/02/2019	28/02/2019	31/03/2019	Annula...				
004	03	01/01/2019	31/01/2019	31/03/2019	Annula...				
005	03	01/01/2019	31/01/2019	31/03/2019	Rappel				
006	03	01/02/2019	28/02/2019	31/03/2019	Rappel				
007	03	01/03/2019	31/03/2019	31/03/2019	Normal				

R S E

valide à partir du 01/01/2019

Identité
Emploi
Salaire
Planning
Règlements
Entrées/Sorties

2.4 IMPACT DSN

30	Individu	NC-EMPLOYE TEST
30.001	Numéro d'inscription au répertoire	2750683428022
30.002	Nom de famille	NC-EMPLOYE
30.003	Nom d'usage	NC-EMPLOYE
30.004	Prénoms	TEST
30.006	Date de naissance	03061975
30.007	Lieu de naissance	TOULON
30.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	RUE
30.009	Code postal	69001
30.010	Localité	LYON 1ER ARRONDISSEMENT
30.013	Codification UE	01 / 01-France
30.014	Code département de naissance	83
30.015	Code pays de naissance	FR
30.019	Matricule de l'individu dans l'entreprise	00001-000004
30.023	Cumul emploi retraite	01 / 01-Non
40	Contrat(contrat de travail, convention, mandat)	
50	Versement individu	

5 blocs 50 doivent être constatés pour la période de mars.

- Bulletin annulation janvier
- Bulletin annulation février
- Nouveau bulletin janvier
- Nouveau bulletin février
- Bulletin de mars



50 Versement individu		
50.001	Date de versement	31032019
50.002	Rémunération nette fiscale	-1837.08
50.003	Numéro de versement	01
50.004	Montant net versé	-1770.21
50.006	Taux de prélèvement à la source	4.50
50.007	Type du taux de prélèvement à la source	13 / 13-Barème mensuel métropole
50.009	Montant de prélèvement à la source	0.00

40 Contrat(contract de travail, convention, mandat)		
50 Versement individu		
50 Versement individu		
50.001	Date de versement	31032019
50.002	Rémunération nette fiscale	-1597.46
50.003	Numéro de versement	02
50.004	Montant net versé	-1539.31
50.006	Taux de prélèvement à la source	2.50
50.007	Type du taux de prélèvement à la source	13 / 13-Barème mensuel métropole
50.009	Montant de prélèvement à la source	0.00

40 Contrat(contract de travail, convention, mandat)		
50 Versement individu		
50 Versement individu		
50 Versement individu		
50.001	Date de versement	31032019
50.002	Rémunération nette fiscale	1916.95
50.003	Numéro de versement	03
50.004	Montant net versé	1847.18
50.006	Taux de prélèvement à la source	0.00
50.007	Type du taux de prélèvement à la source	13 / 13-Barème mensuel métropole
50.009	Montant de prélèvement à la source	0.00

40 Contrat(contract de travail, convention, mandat)		
50 Versement individu		
50.001	Date de versement	31032019
50.002	Rémunération nette fiscale	1837.08
50.003	Numéro de versement	04
50.004	Montant net versé	1770.21
50.006	Taux de prélèvement à la source	0.00
50.007	Type du taux de prélèvement à la source	13 / 13-Barème mensuel métropole
50.009	Montant de prélèvement à la source	0.00



+ 40	Contrat(contrat de travail, convention, mandat)	
+ 50	Versement individu	
- 50	Versement individu	
50.001	Date de versement	31032019
50.002	Rémunération nette fiscale	1837.08
50.003	Numéro de versement	05
50.004	Montant net versé	1687.54
50.006	Taux de prélèvement à la source	4.50
50.007	Type du taux de prélèvement à la source	13 / 13-Barème mensuel métropole
50.009	Montant de prélèvement à la source	82.67